



Centres de Gestion de la  
Fonction Publique Territoriale  
de la région Bretagne  
Centre organisateur : CDG 35

Jeudi 18 septembre 2014

Sujet national pour l'ensemble des Centres de Gestion organisateurs

**EXAMEN PROFESSIONNEL  
D'ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE  
PAR AVANCEMENT DE GRADE ET PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

**- SESSION 2014 -**

---

Rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale,  
socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles

---

Durée : 3 h 00  
Coefficient : 1

Ce document contient 23 pages, y compris la page de garde.

**RAPPEL**

- ↪ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- ↪ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.
- ↪ Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

**Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.**

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.**

## SUJET

Animateur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, vous êtes en poste dans la commune d'Animville qui compte 30 000 habitants, 2 collèges, 12 groupes scolaires, 2 centres sociaux, 2 quartiers en CUCS, 2 musées, 1 conservatoire de musique et un tissu associatif dynamique et diversifié.

L'adjointe à la Jeunesse, nouvellement élue, souhaite développer une politique culturelle accessible à tous les enfants et jeunes du territoire.

Dans un premier temps, le Directeur Général des Services vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, un rapport sur le rôle et les objectifs de l'animation dans le développement d'une politique culturelle pour tous.

**12 points**

Dans un deuxième temps, vous lui présenterez des propositions opérationnelles d'un parcours éducatif d'animation culturelle en vous appuyant sur un Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) en tenant compte des différents temps de vie du public, des partenaires institutionnels et associatifs majeurs ainsi que des modalités de financement.

**8 points**

*Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.*

### Liste des documents joints :

- Document 1 : Éducation artistique - Les collectivités proposent du sur-mesure - La Gazette - 4 novembre 2013 - 3 pages
- Document 2 : L'État doit structurer durablement l'éducation artistique et culturelle (entretien avec la ministre de la Culture) - La Gazette - 16 septembre 2013 - 1 page
- Document 3 : La culture est l'ADN d'une ville - Localtis.info - 26 janvier 2007 - 1 page
- Document 4 : Formaliser les partenariats en vue de leur pérennisation (extrait du dossier « insertion : quand culture et social font cause commune ») - La Gazette - 16 décembre 2013 - 1 page
- Document 5 : ACCES : des livres contre les exclusions - Acteurs de la Vie Scolaire n° 50 - octobre 2013 - 1 page
- Document 6 : Quai des jeunes, de la gare à la maison de la culture - La Gazette - 12 août 2013 - 2 pages
- Document 7 : La culture, vecteur de liens transgénérationnels - Le journal de l'Animation n° 145 - janvier 2014 - 3 pages
- Document 8 : De jeunes musiciens handicapés engagés dans une dynamique de succès - La Gazette - 9 septembre 2013 - 1 page
- Document 9 : Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle (exemple Région Franche-Comté) - Site internet du Ministère de la Culture et de la Communication - Juillet 2012 - 4 pages
- Document 10 : Les contrats territoires-lecture se portent bien - Localtis.info - 9 novembre 2012 - 1 page
- Document 11 : Favoriser l'éveil culturel des élèves de primaire - La Gazette - 3 mars 2014 - 1 page
- Document 12 : La culture et le sport à prix réduit sous conditions - La Gazette - 8 juillet 2013 - 2 pages

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*

## PRATIQUES LOCALES

CULTURE

# Education artistique

## Les collectivités proposent du sur-mesure

L'éducation artistique et culturelle figure parmi les chantiers prioritaires du gouvernement. Les multiples pratiques mûries dans les territoires sur le temps scolaire démontrent le rôle moteur des collectivités qui ne demandent que le soutien renforcé de l'Etat pour les généraliser.

«**L'**éducation artistique et culturelle [EAC] vise, par la rencontre vivante avec l'art et le patrimoine, à amener les enfants et les jeunes à porter un regard personnel sur le monde, ouvert à l'innovation, fût-elle perturbante», affirme le plan local d'éducation artistique (PLEA) de la communauté d'agglomération des portes de l'Isère (22 communes, 96 000 hab., Isère). Selon Stéphane Troussel, président du conseil général de la Seine-Saint-Denis (1,52 million d'hab.), il s'agit aussi de «bousculer les élèves dans leur relation à l'art et à la culture». Et Xavier Mahé, directeur de la culture du conseil général de l'Oise [lire p.33], de confirmer: «Tout sauf le traditionnel spectacle de fin d'année. Cette ouverture à la culture est un gage de réussite éducative et un outil antidiscrimination.» C'est dire si le «grand projet pour l'EAC», présenté par Aurélie Filippetti, ministre de la Culture, le 16 septembre, a été bien accueilli par des collectivités qui en sont, pour une large part, les inspiratrices.

### Consolider l'existant

Contrats locaux, plans départementaux, conventions et autres jumelages à l'œuvre dans nombre de collectivités visent déjà le triple objectif souligné par Aurélie Filippetti: la connaissance, la rencontre des œuvres et la pratique. Ces dispositifs anticipent aussi sur les «parcours» définis par le ministre de l'Éducation nationale (circulaire du 3 mai 2013) et dont devront bénéficier

tous les enfants de la maternelle à l'université. Une ambition qu'il ne sera pas simple de réaliser à en juger par les travaux du Conseil économique, social et environnemental (1), selon lequel «les dispositifs spécifiques d'EAC manquent de cohérence et ne touchent que 10 à 20% des jeunes», les inégalités sociales se doublant d'inégalités territoriales dans la mesure où «les initiatives des territoires dépendent de la volonté politique des élus et de la capacité financière des collectivités».

Comment les petites communes de départements ruraux pourraient-elles suivre des villes comme Toulouse (441 800 hab., Haute-Garonne), membre du Réseau français des villes éducatrices, si riche en patrimoine, en équipements et en vie artistique, et offrir un parcours culturel gratuit à chaque élève? L'attribution de 10 millions d'euros complémentaires pour l'EAC d'ici à 2015, annoncée par Aurélie Filippetti, devrait les y aider.

Le rôle mobilisateur dévolu aux directions régionales des affaires culturelles (Drac) pour en irriguer les territoires est, cependant, moins convaincant pour les acteurs de terrain. En effet, ceux-ci plaident plutôt pour un renforcement de dispositifs bien rôdés, une simplification des montages de projets avec des partenaires qui connaissent les ressources et les spécificités de leur territoire. Ainsi, Renaud Weisse, délégué adjoint académique à l'action culturelle au rectorat de Strasbourg, croit aux initiatives qui émanent du terrain, reposent sur l'engagement des personnes, leur connaissance des publics,

de leurs spécificités, sur la mise à disposition de structures, d'équipements et de ressources locales (lire p.33).

Cet ancrage est, en outre, le garant d'un bon dialogue entre des acteurs aussi divers que les élus, les enseignants, les inspecteurs et les recteurs d'académie, les représentants du ministère de la Culture ou les associations. Le foisonnement de contrats locaux d'éducation artistique (CLEA), d'artistes en résidence, d'ateliers, etc. à l'œuvre dans le Nord-Pas-de-Calais (4,03 millions d'hab.) émane, explique Peggy Le Roy, conseillère «EAC» de la Drac, d'une parfaite cohérence de vue entre tous les partenaires sur des «territoires de convergence, des territoires de vie à irriguer culturellement». Une entente qui permet d'élargir l'EAC à «tous les âges dans tous les temps de la vie» jusque dans les hôpitaux, les prisons, les centres sociaux ou les maisons de retraite.

### Chefs d'orchestre

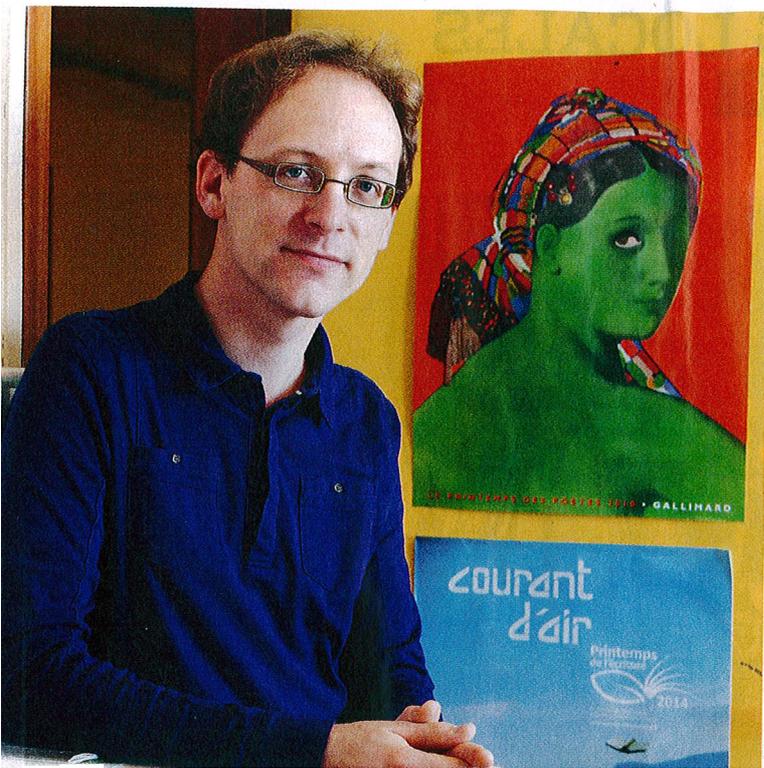
Compétence partagée entre l'Etat et les collectivités, l'EAC conçue sous la forme de parcours, «articulant temps scolaire, périscolaire, hors temps scolaire, en évitant la juxtaposition d'actions», comme l'a précisé Aurélie Filippetti dans nos colonnes (lire «La Gazette» du 16 septembre, p.16), pose la question du chef de file qui assurera cette articulation. La Seine-Saint-Denis, département «jeune» (cinq nouveaux collèges y ouvriront en septembre 2014) mais aussi aux ressources culturelles abondantes, affirme son ambition de «devenir (•••)

#### ATOUS

- **L'égalité d'accès et la gratuité.**
- **La disponibilité des enfants.**
- **Le projet d'école ou d'établissement qui peut intégrer des partenaires culturels extérieurs.**

#### LIMITES

- **Des crédits d'Etat limités par rapport aux besoins.**
- **L'exclusion de l'éducation artistique et culturelle (EAC) des enseignements fondamentaux.**
- **Les nouveaux rythmes scolaires risquent de limiter les heures d'EAC dans le temps scolaire.**



**GIP Acmisa (Alsace) • 1,85 million d'hab.**

## Un groupement d'intérêt public à la manœuvre

Dès 1983, la direction régionale des affaires culturelles (Drac) d'Alsace et le rectorat ont créé un groupement d'intérêt public (GIP) pour l'action culturelle en milieu scolaire d'Alsace, l'Acmisa, de la maternelle à la terminale. Une initiative visionnaire qui a misé sur le partenariat avec les collectivités (Strasbourg, Colmar, Mulhouse, départements et région), mais aussi avec des mécènes, tel le Crédit mutuel enseignant. Le GIP finance des projets fédérateurs, comme l'opération «L'école du spectateur» avec les théâtres, mobilisant des dizaines d'établissements. Il finance, en outre, quelque 200 projets culturels d'établissement, sélectionnés sur appel à projets, associant une ou deux classes et un artiste. Le budget annuel dédié à ces actions est de 265 000 euros et les artistes

sont rétribués 47 euros de l'heure. Présidée en alternance par le recteur d'académie et le directeur de la Drac, l'assemblée générale réunissant ces partenaires a établi un dialogue naturel pour définir ses orientations. «La réussite repose sur une politique qui prend en compte les spécificités locales, des riches zones urbaines aux communautés rurales enclavées», constate Renaud Weisse, délégué adjoint académique à l'action culturelle. Le GIP est là pour soutenir le travail initié localement et le dynamiser. Il n'est pas exclusif et peut être complété par des contrats locaux d'éducation artistique.

**CONTACT**  
Renaud Weisse, tél.: 03.88.23.39.16.

### LE BILAN

Sélectionnés par appel à projets, 200 projets culturels d'établissement sont financés.

**Oise • 803 600 hab.**

## Unanimité pour le contrat départemental

Dans l'Oise, qui se distingue par sa jeunesse démographique ainsi que par un faible taux de réussite au baccalauréat et la résurgence de l'illettrisme, les élus ont fait de l'éducation une priorité. En 2005, c'est donc à l'initiative du conseil général qu'un contrat départemental de développement culturel a été signé. Afin de garantir l'accès à la culture à tous les collégiens (établissements publics et privés), le département y consacre un budget annuel de 430 000 euros, abondé par ses partenaires: direction régionale des affaires culturelles (90 000 euros), académie (36 000 euros) et collectivités (130 000 euros en heures supplémentaires de personnel). Dès le départ, la notion de «parcours» était centrale, parcours balisé par un ou deux enseignants et des artistes, des arts plastiques

au spectacle vivant. Le département accompagne ainsi 70 établissements sur trois à cinq parcours en les finançant chacun à hauteur de 1800 euros et en mettant à disposition ses propres équipements culturels, ses contacts avec les artistes, ses partenaires d'expérimentation (numérique, cinéma...), etc. Dans l'évaluation du dispositif, confiée à l'Observatoire des politiques culturelles, Xavier Mahé, directeur de la culture, souligne comme «principal facteur de réussite, l'engagement total de tous les acteurs, tant sur les objectifs, la méthode et le rôle que chacun doit jouer».

**CONTACT**  
Xavier Mahé, tél.: 03.44.10.40.01.

### LE BILAN

Trois à cinq parcours sont proposés aux collégiens du département.



**Xavier Mahé, directeur de la culture au conseil général de l'Oise.**

F. CALCAVECHIA

(●●●) pilote de la mise en œuvre du plan d'EAC sur l'ensemble de son territoire et de coordonner l'offre de parcours de la maternelle à l'université, en collaboration étroite avec les villes et les services déconcentrés de l'Etat». Et Stéphane Troussel de se référer aux 300 parcours artistiques de «culture et art au collège» (CAC) ainsi qu'à In situ, des résidences d'artistes au collège reconduits cette année. En revanche, dans le Nord-Pas-de-Calais, Peggy Le Roy plaide pour une politique pensée à l'échelle intercommunale: «De la petite communauté de communes à la communauté urbaine, on y trouve l'interlocuteur porteur d'une politique culturelle et éducative, capable d'en être l'animateur et de la faire rayonner jusqu'à la commune la plus éloignée.»

### Pallier le problème du transport

A chaque territoire, sa spécificité mais, en toute hypothèse, ce serait une erreur d'élaborer un modèle exclusif, prévient Renaud Weisse, également collaborateur du groupement d'intérêt public Action culturelle en milieu scolaire d'Alsace, l'Acmissa, cocréé par la région et le rectorat. Ce GIP finance des parcours de la maternelle au lycée, ces dispositifs coexistant avec des CLEA, comme «La grange aux paysages» en Alsace bossue, ou des conventions, tel le jumelage entre le collège de Thann (7900 hab., Haut-Rhin) et le théâtre du Peuple de Bussang (1600 hab. Vosges), plus adaptés à des territoires éloignés des grands équipements culturels. Dans l'Oise, le conseil général a pris l'initiative avec un dispositif complémentaire «Culture plus», des «parcours clés en main, plus légers, apportés dans les établissements afin de pallier les difficultés de transport pour se rendre dans les lieux de culture», précise Xavier Mahé.

Chantiers numériques, parcours de culture scientifique avec les universités et les instituts de recherche, parcours techniques environnementaux avec l'Ademe et les Dreal (2)... les acteurs se diversifient. Cette ouverture peut s'affirmer aussi à la faveur de la réforme des rythmes scolaires. Certes, cette dernière inquiète, pour des questions budgétaires, et en raison du



Des plasticiens initient les collégiens du Calais à l'art conceptuel.

CAP CALAISIS

## Un jardin des arts dans le Calais

Après un premier programme dédié aux quartiers prioritaires et soutenu par la politique de la ville, la communauté d'agglomération du Calais (5 communes, 98 000 hab., Pas-de-Calais) a étendu sa politique d'éducation culturelle à tout son territoire. Au terme de deux contrats locaux d'éducation artistique, elle a transformé l'expérience jusque-là soutenue par la direction régionale des affaires culturelles en un dispositif autonome: «Le jardin des arts». Depuis 2011, la communauté consacre 200 000 euros par an et une équipe de trois personnes à des projets destinés à toutes les générations, les 3 à 20 ans scolarisés mais aussi leurs familles. Une compagnie de danse accueille les parents à «L'heure du thé», un plasticien réalise une installation avec les jeunes d'un lycée professionnel, des jongleurs scénarisent la préparation d'un cocktail avec les BTS d'hôtellerie... Les élèves de tous les établissements du centre comme de la périphérie de l'interco ont l'occasion de fréquenter les huit structures culturelles de l'agglomération, de côtoyer des artistes et de pratiquer une discipline.

**3 millions d'élèves**

**sont concernés par les dispositifs associant ministère de la Culture et collectivités.**

Source: rapport du comité de pilotage de la consultation nationale sur l'éducation artistique et culturelle, janvier 2013.

risque qu'elle représente de faire disparaître l'EAC du temps scolaire ou à cause de la diversité des statuts et compétences des intervenants.

Mais cette diversité des nouveaux acteurs de terrain peut être intéressante, assure Peggy Le Roy, d'autant que «l'ambition du Nord-Pas-de-Calais [où un peu moins de 20% des villes appliquent la réforme] est d'embrasser l'ensemble des temps, de façon à toucher jusqu'aux familles». L'occasion de renforcer l'effet démultiplicateur de l'EAC, l'un des premiers critères de son évaluation par la Drac: «Du musée à la Protection judiciaire de la jeunesse, plus il y aura de professionnels impliqués, mieux le territoire sera irrigué», précise Peggy Le Roy. Retour d'expérience et auto-

évaluation circonstanciés en Alsace, appel à l'expertise d'une structure nationale comme l'Observatoire des politiques culturelles, dans l'Oise, collaboration avec le laboratoire de sociologie de l'université Paris-Descartes, pour la Seine-Saint-Denis, etc.: si les modèles d'évaluation sont aussi variés que les montages de projet, les bilans convergent. «Ces parcours font non seulement évoluer la relation de l'élève à l'art et à la culture, mais aussi la relation élève-enseignant, car ils repositionnent l'élève face à la réussite», résume Stéphane Troussel. *Danielle van Santen*

(1) Rapport de Claire Gibault «Pour une politique de développement du spectacle vivant: l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie», septembre 2013.

(2) Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, et directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

**Aurélie Filippetti**, ministre de la Culture et de la communication

# « L'Etat doit structurer durablement l'éducation artistique et culturelle »

**V**ous avez fait un « tour de France » de l'éducation artistique et culturelle. Qu'en avez-vous retiré ?

J'ai vu la grande qualité des projets, la pertinence des dispositifs existants, l'implication des acteurs. J'ai aussi constaté un besoin de reconnaissance, une attente vis-à-vis de l'Etat pour inscrire durablement cette politique et la développer. C'est ce que j'engage maintenant. L'Etat doit aller, enfin, au-delà d'un discours, enthousiasmant mais insuffisant. L'éducation artistique et culturelle doit retrouver toute sa place dans les politiques qu'il déploie.

**Les collectivités redoutent un transfert. Pouvez-vous les rassurer ?**

C'est toute l'avancée que constitue la notion de parcours, qui part d'une approche articulant temps scolaire, périscolaire, hors temps scolaire, en évitant la juxtaposition d'actions.

**Augmenterez-vous les crédits ?**

J'ai décidé de déconcentrer les crédits supplémentaires dédiés à ce secteur aux Drac [directions régionales des affaires culturelles, ndlr] pour accompagner les territoires et permettre le soutien au plus près des projets. D'ici à 2015, ce sont 10 millions complémentaires par an qui seront mobilisés, dans le cadre d'une montée en charge engagée en 2013. En trois ans, j'aurai augmenté d'un tiers les crédits.



O. CORSAN/PHOTOPOR/LE PARISIEN

**« Les Drac doivent favoriser tous les espaces d'échange et de coordination. »**

**Quels sont vos objectifs ?**

Au-delà de la question budgétaire, l'attente vis-à-vis de l'Etat est que celui-ci puisse contribuer à structurer cette politique. Il est nécessaire de développer la formation, la recherche, de favoriser l'accessibilité des ressources. Et d'assurer les conditions de la mobilisation de tous.

**Quel sera le rôle des Drac ?**

A partir d'une vision des enjeux du territoire, elles doivent accompagner, par leur expertise et financièrement,

les collectivités. Elles doivent aussi prendre l'initiative d'une rencontre des acteurs des territoires qui, pour diverses raisons, n'ont pas développé de projets. Enfin, elles doivent favoriser tous les espaces d'échange et de coordination. Plus largement, les Drac sont le pivot de l'action de l'Etat en la matière. Tout en veillant aux territoires les plus éloignés de l'offre actuellement, ceux enclavés ou défavorisés, des zones rurales à l'outre-mer en passant par les quartiers de la politique de la ville. Elles s'investiront donc fortement, en lien avec les rectorats.

## Nécessité d'autres décisions budgétaires

Sur le terrain, le développement de l'éducation artistique et culturelle est conditionné par le bon fonctionnement de multiples rouages, au-delà du seul périmètre de ce secteur stricto sensu. Ainsi, François Deschamps, directeur général adjoint « culture et sports » d'une d'agglomération (\*), salue l'annonce « en période de crise, d'une montée en charge budgétaire », mais la relativise : « Encore faut-il que les crédits affectés aux établissements d'enseignement artistique [conservatoires classés et écoles d'art] ne baissent pas dans le même temps. » Les professionnels soulignent aussi la nécessité d'un effort financier équivalent, du côté du ministère de l'Education nationale, faute de quoi les initiatives peinent à s'inscrire dans le temps. La rue de Grenelle est également attendue sur le financement des associations d'éducation populaire, dont Aurélie Filippetti souhaite l'implication.

(\*) Coauteur avec Marie-Christine Bordeaux de « Education artistique, l'éternel retour ? », Editions de l'attribut, juillet 2013.

**Beaucoup déplorent l'absence de l'éducation populaire dans les projets. Qu'en pensez-vous ?**

Ces associations sont des acteurs essentiels, qui interviennent déjà sur les différents temps de l'enfant. Ils doivent être autour de la table quand se discutent les projets locaux d'éducation artistique et culturelle.

Propos recueillis par Héléne Girard

Retrouvez l'intégralité de l'interview sur notre site : [www.lagazette.fr/193479](http://www.lagazette.fr/193479)

## "La culture est l'ADN d'une ville"

**Politique culturelle** Publié le vendredi 26 janvier 2007

"Ce sont les collectivités territoriales qui nous intéressent et la valorisation de l'ensemble de l'oeuvre culturelle (et non plus seulement les musées)", déclare Jean François Grunfeld, commissaire général du Sime-Sitem \*, le 25 janvier, en ouverture du colloque "Valorisation de l'offre culturelle des villes et des collectivités locales". La valorisation du patrimoine, le développement de manifestations événementielles et l'offre de loisirs et de services culturels sont, selon lui, les éléments qui caractérisent l'identité d'une ville, d'un département ou d'une région. "La culture est l'ADN d'une ville" déclare-t-il en rappelant le succès des Journées du patrimoine, des festivals d'art des rues ou de la Nuit des musées. "La culture et le tourisme sont deux secteurs phares de l'attractivité territoriale", ajoute Philippe Chantepie, chef du département des études, de la prospectives et des statistiques (Deps) du ministère de la Culture. L'effort croissant des collectivités et leur dynamisme sont incontestables : "Parmi les 75 millions de touristes qui visitent la France, un tiers le fait pour des raisons culturelles", précise-t-il. La relocalisation des tournages de cinéma, le nombre d'écoles d'enseignement artistiques (la France est le pays qui en compte le plus) sont quelques-une des preuves de l'engagement des collectivités territoriales. Autant de stratégies concurrentielles (comme pour l'obtention du label "capitale européenne de la culture") qui amènent le sujet de la valorisation de l'offre. "Cette question est devenue centrale, y compris au niveau national", affirme Philippe Chantepie. La Deps compte d'ailleurs faire un travail prospectif sur un territoire précis, faisant appel à une variété de disciplines (anthropologie, droit, urbanisme...) pour examiner l'offre culturelle, l'information du public et l'évolution de ces publics. Les dépenses culturelles des collectivités territoriales atteignent 6,5 milliards d'euros par an dont plus de 4 milliards pour les seules communes a rappelé le commissaire général.

\* Sitem : salon international des techniques muséographiques. Sime : salon international des musées et expositions. Cette manifestation est organisée sous le patronage du ministère de la Culture et de la Communication et du ministère du Tourisme.

C.F.

# Formaliser les partenariats en vue de leur pérennisation

La méthode adoptée pour rapprocher la culture et le social pourrait impulser un mouvement plus général. La culture deviendrait une référence transversale à l'ensemble des services.

**P**rofondément marquées par la catégorisation sociale, les pratiques culturelles sont le reflet d'une société de plus en plus inégalitaire. Dans un rapport de mars 2007 (1), évaluant la mise en œuvre de la loi d'orientation de 1998 relative à la lutte contre les exclusions, l'inspection générale des affaires sociales dressait un constat sévère: «L'Etat n'a pas mis en place les conditions pour une réalisation volontariste de l'objectif national d'accès à la culture.» Le volet culturel du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté en janvier 2013, qui comporte notamment le plan pour l'éducation artistique et culturelle (lancé en septembre), permettra-t-il de combler ce vide? Il est trop tôt pour le dire.

## Initiatives locales

Dans le même rapport de 2007, l'Igas constatait que, si la démocratisation culturelle «n'a pas fait l'objet d'une stratégie politique nationale, une myriade d'initiatives ponctuelles participent à cet objectif, de façon variable, sur le territoire». On observe que la dynamique est, dans un premier temps, locale, parfois limitée à un petit groupe de professionnels volontaires, pour ensuite se développer et s'affirmer

### Copilotage

**Dans 38 % des projets communs, c'est le copilotage de la direction culturelle avec la direction de la solidarité qui s'impose, devant la gouvernance par la seule direction culturelle (22 %) et loin devant le pilotage par la direction de la solidarité uniquement.**

Source: étude de l'association Culture et départements, «Culture et actions sociales départementales», portant sur 46 départements, 2013.

en englobant de nouveaux partenaires. Chacun y trouve son intérêt: pour le social, un outil supplémentaire de lutte contre l'exclusion, et pour la culture, un moyen de progresser dans son objectif de service pour tous.

La démarche du conseil général de l'Ardèche (315100 hab.) a ainsi été progressive. «Nous avons commencé en 2006 par des actions ponctuelles, détaille Sylvie Sachdeva, chargée de mission "spectacle vivant" et coordinatrice "culture e(s)t lien social" à la direction de la culture. Puis nous avons organisé des rencontres annuelles entre professionnels des services social et de la culture. En 2011, nous avons mis en place, avec le Conservatoire national des arts et métiers [2], des formations spécifiques, ce qui a nécessité une réflexion avec la DRH. Nous avons formalisé l'action "culture e(s)t lien social" dans le cadre de notre schéma social 2008-2013.» «Sur le terrain, complète Martine Finiels, vice-présidente chargée des solidarités, cette organisation a pris la forme d'opérations d'accès aux livres pour tous les publics ou de rencontres conviviales, comme le Festival de la débrouille solidaire [dans la commune du Teil], qui permettent de renforcer le lien social avec des publics en difficulté d'insertion.»

«Le cas de l'Ardèche est certainement l'un des plus aboutis, mais il n'est pas isolé, observe Laure Descamps, auteure [en 2013] d'une étude de l'association Culture et départements [3], directrice de la culture, des sports et de la jeunesse au conseil général de la Drôme [484700 hab.]. Même si nous avons pressenti que la tendance à la transversalité s'affirmait, nous avons été surpris de constater que ces passerelles étaient si nombreuses. Près de la moitié des départements sont concernés avec, le plus souvent, un copilotage [dans 38% des cas] des directions culturelle et de la solidarité.»

## Débats intenses

En dehors de ces «bonnes surprises», l'étude révèle aussi les faiblesses des partenariats: la pratique de l'évaluation et la mise à disposition d'un budget spécifique relèvent de l'exception. Les témoignages des professionnels embarqués dans de telles aventures pointent d'autres difficultés - remise en cause des identités professionnelles, difficulté à adopter un vocabulaire commun, etc. - qui, heureusement, finissent par s'aplanir avec le temps et le dialogue. «Depuis son instauration, en 1998, notre charte "culture et solidarité" fait régulièrement l'objet, entre agents, élus et bénévoles, de débats intenses. Il faut déjà s'entendre sur ce qu'est la culture. Et ce n'est pas une mince affaire!» témoigne Marianne Prodhomme, adjointe au maire d'Angers (lire p.21). Marie Noëlle Durand, assistante sociale au conseil général du Gers (lire p.21), constate qu'il faut accepter de «ne pas être toujours compris car on peut donner l'impression de flotter entre le social et la culture».

## Un intermédiaire: le médiateur culturel

Quand les services social et culturel ne sont pas les acteurs de leurs initiatives conjointes, ils délèguent cette mission à des médiateurs culturels, recrutés par la collectivité ou travaillant au sein d'associations. Ces professionnels apportent leur expertise à la réalisation des projets. Ils permettent aux agents peu formés ou manquant de moyens de prendre de la distance avec les difficultés de mise en œuvre de la politique d'insertion par la culture. Rattaché à une structure de proximité - centre socioculturel, médiathèque... -, le médiateur, identifiable, rend cette politique plus lisible. Il peut aussi faire remonter les besoins exprimés par la population et repérer plus facilement les points de blocage. Idéalement, agents et associations travaillent dans la complémentarité, comme dans le Nord, qui consacre 45% du budget de sa politique d'insertion par la culture à la médiation.

# ACCES : des livres contre les exclusions

Fondée il y a trente ans par trois psychiatres psychanalystes, ACCES (Actions culturelles contre les exclusions et les ségrégations) œuvre pour le développement de la lecture publique dès le plus jeune âge. Un travail de nidation culturelle.

## Fiche d'identité

- Association ACCES (Actions culturelles contre les exclusions et les ségrégations) 28 rue Godefroy Cavaignac, 75011 Paris
- Présidente : Marie Bonnafé
- Contact : Annaïk Guiavarc'h, directrice
- Email : secretariat@acces-lirabebe.fr
- Tél. : 01 43 73 83 53
- www.acces-lirabebe.fr

*Des publications, un film, une exposition pour appuyer les projets et soutenir les professionnels du livre et de la petite enfance dans leurs actions. Par exemple, « La Petite histoire des bébés et des livres », brochure conçue par Olivier Douzou et ACCES, est destinée à être diffusée aux familles des bébés qui fréquentent des animations avec les livres pour la petite enfance.*



ACCES a été créée en 1982 par Tony Lainé, René Diatkine et Marie Bonnafé qui en est l'actuelle présidente. L'association, en partenariat avec les services de bibliothèques,

travaille au développement de la lecture publique par l'extension de projets petite enfance et pour la prévention des exclusions en s'appuyant sur les éléments théoriques (psychologiques, linguistiques, anthropologie de la lecture).

### Lectures individuelles... en groupe

ACCES agit pour que se multiplient des animations avec les livres pour les bébés et leur famille. Les séances d'animation se passent sur des sites très variés : lieux d'accueil de la petite enfance, écoles, centres de loisirs maternels, en plein air, en partenariat avec les médiathèques. ACCES privilégie les lectures individuelles au sein d'un petit groupe. Dès le plus jeune âge, l'enfant peut choisir et écouter ses premiers récits d'enfance en se faisant raconter des livres qui s'ajoutent à ses jeux. Grâce à cette nidation culturelle, comme l'a nommée Tony Lainé, il entrera dans la culture de son temps, avec le plaisir que procure la lecture des histoires au sein de la famille.

### Sans s'imposer

Les animatrices-formatrices d'ACCES arrivent avec des livres, s'installent sans s'imposer, prenant leur place dans les interstices de la vie quotidienne, et proposent albums et récits aux enfants, en présence des familles. Il s'agit de moments de totale liberté, sans contrainte, sans connaissance du passé des enfants. Les histoires sont choisies soit par les tout-petits qui très tôt, à leur façon — du doigt, du geste, du regard — manifestent leur préférence pour tel ou tel album, soit par les animatrices qui sont alors attentives au rythme, à la mélodie, à la magie des mots et des images. L'inattendu de ces interventions, dans des lieux et des moments qui ne sont pas destinés à cela, déconcerte souvent dans un premier temps les personnes qui y assistent. À l'animatrice alors de concilier et de réconcilier.

### Relais

L'important dans la démarche est que le relais puisse être pris par les adultes présents, qu'ils partagent avec l'enfant le plaisir de l'histoire, favorisant ainsi son entrée de plain-pied dans l'imaginaire. À cet effet, l'association met en place des séminaires bimensuels au cours desquels sont présentées des observations de pratiques de lecture. Pour les professionnels engagés ou désireux de s'engager dans des actions autour du livre et de la petite enfance et qui souhaitent réfléchir sur leur pratique et approfondir leurs connaissances, ACCES propose un programme national de formation. Des stages sur site peuvent être organisés à la demande des collectivités et des associations pour accompagner leurs projets.

### Même en prison

En région parisienne, des animations « lecture » sont réalisées dans les lieux de vie du tout petit enfant, de préférence sous le regard des adultes qui en prennent soin (consultations PMI, crèches familiales, centres de loisirs maternels, écoles maternelles...). ACCES est présent sur des terrains spécifiques : nursery de la prison des femmes de Fleury-Mérogis, pouponnière de l'Institut départemental de la famille de Brétigny-sur-Orge.

Amiens (Somme) • 133 500 hab.

# Quai des jeunes, de la gare à la maison de la culture

Avec Quai des jeunes, Amiens a créé un espace d'expression musicale pour les 16-25 ans, tout en les sensibilisant aux exigences des métiers du spectacle. Une initiative qui s'exporte aujourd'hui dans neuf villes françaises et contribue à la mobilité de la jeunesse amiénoise.

C'est par l'arrière de l'imposante maison de la culture d'Amiens (MCA) que l'on accède au New Dreams, l'une des trois salles de concert de la prestigieuse institution picarde. Une ambiance «back stage» qui convient parfaitement à l'esprit de Quai des jeunes, la scène d'expression musicale créée en 2009 par le service «jeunesse» de la ville et qui a investi les lieux en 2011. Cinq soirs par an, le New Dreams vibre dorénavant au diapason de cet énergique Quai des jeunes, qui draine des groupes de rap et de rock, d'Amiens et d'ailleurs, débutants ou confirmés. Il aura fallu trois années à Lucien Fontaine, adjoint au maire chargé de la jeunesse et de l'éducation populaire, pour gagner son pari: amener les jeunes des quartiers populaires à franchir le seuil de la MCA et faire de Quai des jeunes, initialement scène ouverte chaque mercredi et samedi après-midi sur l'esplanade venteuse de la place de la gare, une marque déposée qui s'exporte aux quatre coins de la France.

## Artistes confirmés et novices

En 2009, les moins de 25 ans souhaitant qu'un lieu d'expression artistique leur soit dédié, Quai des jeunes prend naissance devant la gare (d'où son nom). L'inscription des artistes se fait alors d'une semaine sur l'autre auprès du centre régional d'information jeunesse (Crij), ce qui ne laisse pas suffisamment de temps pour mobiliser et fidéliser le public. En 2010, Acouzic, une association amiénoise d'accompagnement de la carrière des artistes, prend le relais du Crij en tant qu'organisateur et producteur associé. Acouzic enrichit le projet d'une

### ATOUTS

- Rassembler des jeunes de tous les quartiers autour de la musique.
- Amener les jeunes à fréquenter la maison de la culture.
- Sensibiliser les moins de 25 ans aux métiers du spectacle.
- Inciter à la mobilité vers les villes partenaires.

### LIMITES

- Les équipes de la ville sont peu investies dans le projet, porté par l'association Acouzic.
- L'exigence artistique d'Acouzic ne doit pas faire dévier le projet de sa vocation éducative.

double compétence: professionnelle, avec la production d'artistes, et d'animation liée à l'éducation populaire. Bertrand Devendeville, directeur de production pour Quai des jeunes, programme les artistes plus confirmés tandis que le principe de scène ouverte est conservé, en première partie des concerts, pour les artistes novices. «Il a fallu convaincre la ville de mettre en avant les artistes, plutôt que la collectivité», indique Bertrand Devendeville. Il se réjouit d'attirer aujourd'hui près de deux cents jeunes à chaque concert.

## Un contrat de travail

Grâce à Acouzic et à sa connaissance des réseaux culturels, Quai des jeunes s'ouvre également à des groupes non locaux et les jeunes Amiénois sont à leur tour conviés à se produire dans les villes partenaires. La marque Quai des jeunes est déposée en 2010 auprès de l'Institut national de la propriété intellectuelle, pour aboutir en 2013 à la création d'un réseau qui rassemble neuf villes (\*). En parallèle, la scène change régulièrement de lieu, améliorant chaque année les conditions de production. «Une pratique artistique se doit d'être prati-

### ACTIVITÉ ENTRE 2010 ET 2012

128 musiciens salariés, dont 95 Amiénois; 12 dates; 2 271 spectateurs.

### COÛT DU PROJET

50 000 €/an, dont 30 000 € subventionnés par Amiens, le reste par la Drac, la Caisse des dépôts, le département... En sus, la ville prend en charge la communication (flyers, affiches, dossiers de presse...).

### CONTACT

Maryse Petit, chef du service «jeunesse», email: mar.petit@amiens-metropole.com

quée dans un lieu artistique», insiste Bertrand Devendeville, qui persuade également la ville d'Amiens de la nécessité de rémunérer et de déclarer les musiciens. «La rémunération induit un cercle vertueux. Cela permet de signer un contrat de travail intermittent avec les musiciens et de les responsabiliser: ils s'engagent à se comporter en professionnels, doivent être ponctuels... Ce n'est pas tant le montant (90 euros nets environ par concert) que l'intérêt pédagogique qui est en jeu: ils apprennent ce qu'est une fiche de paie, à quoi

## Des valeurs partagées par neuf communes

Porté par Acouzic, une association d'accompagnement de la carrière des artistes, Quai des jeunes a rapidement intéressé d'autres villes et des conventions de partenariat, portant notamment sur la rémunération des artistes, ont pu être signées entre Acouzic et les opérateurs. Quai des jeunes a ainsi accueilli des artistes extérieurs, tandis que les groupes d'Amiens étaient à leur tour conviés dans les mêmes conditions. Parallèlement, la ville a souhaité qu'il y ait un partage politique des valeurs du projet. Pour utiliser la marque Quai des jeunes, déposée en 2010, les villes partenaires doivent s'engager à respecter un certain nombre de principes (tribune libre pour les jeunes, sensibilisation aux métiers du spectacle, cadre propice à la rencontre autour des événements musicaux...). Une charte vient d'être élaborée que les élus des neuf villes partenaires devraient signer cet automne.



Amener les jeunes des quartiers populaires à franchir le seuil de la maison de la culture est l'un des paris de la mairie d'Amiens.

C. CARPENTIER

sert un numéro de sécurité sociale», explique Bertrand Devendeville, précisant que la déclaration des artistes est une condition d'accès à la scène de la MCA.

Le jour du concert, les jeunes artistes sont sensibilisés aux métiers du spectacle et bénéficient d'une préparation technique et juridique. Suit un dîner, en présence des techniciens, des élus, des services de la ville, mais aussi des représentants de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), ce qui facilite les échanges informels et la constitution d'un premier réseau.

### Education populaire avant tout

Ahmed Fellah, chargé de l'unité «jeunesse» d'Amiens, insiste sur les bienfaits de ce cadre professionnel: «Etre ainsi accueillis et respectés comme des artistes à part entière pousse les jeunes à changer d'attitude vis-à-vis des adultes, ce qui a aussi un effet bénéfique sur le public.» De fait, en deux saisons, aucun incident n'est venu émailler les concerts au New Dreams. «En faisant venir les jeunes au centre-ville, nous réglons les problèmes de rivalité de territoire. Ici, ils ne se dépla-

cent que pour la musique», complète Bertrand Devendeville.

Lucien Fontaine ne cache pas les réticences que son projet a au départ suscitées dans le milieu culturel, peu enclin à ouvrir sa programmation aux très jeunes talents. Avec cette première tribune d'expression qui permettait aux artistes amiénois non établis de goûter librement à la scène, l' élu mettait aussi un pied dans le pré carré d'autres délégations. «En 2009, au moment de créer une scène d'expression musicale, nous avons l'autorisation de "braquer" la gare, mais surtout pas les lieux culturels!» lance-t-il avec ironie.

Petit à petit, le sérieux de Quai des jeunes a convaincu la MCA de lui ouvrir ses portes. «Là réside tout le problème d'un service dédié à la jeunesse, à la charnière des sports, de la culture... Nous avons remis la jeunesse en connexion avec la MCA, ce qui n'a pas manqué pas de bousculer nos collègues de la culture, mais cela participe du décloisonnement des services», tempère Maryse Petit, chef du service «jeunesse». «La musique n'est qu'un prétexte pour travailler le vivre-ensemble. Quai des jeunes est un projet d'éducation populaire avant d'être

### Jouer ses propres morceaux

**Pour être programmés à Quai des jeunes, les musiciens doivent être âgés de 15 à 25 ans et jouer leurs propres compositions. Acouziç a carte blanche pour la programmation, tant que la charte de la marque est respectée. Les concerts sont gratuits, en échange d'une contre-marque à retirer dans les points information jeunesse des différents quartiers. Mais la ville n'exploite pas encore cette information et ne sait pas déterminer la provenance des spectateurs.**

«culturel». Nous travaillons à la mobilité intellectuelle des jeunes. Nous ne cherchons pas à copier "The Voice" », se défend l' élu.

### Un public à fidéliser

Yann Bolzer, responsable des relations publiques de la MCA, se réjouit de voir les moins de 25 ans franchir le seuil de l'institution, car ils n'y sont pas légion: «C'est une population difficile à capter et peu fidèle.» «S'ils se rendent au New Dreams pour Quai des jeunes, ils y reviendront seuls ensuite», prédit Maryse Petit, qui aimerait qu'une deuxième étape soit franchie dans la mobilité des jeunes: «Nous les avons sortis de leur quartier. Il serait maintenant intéressant qu'ils sortent d'Amiens lorsque les groupes sont invités à l'extérieur.» Quant à programmer davantage de dates à Amiens, il n'en est pas question pour l'instant: «Il existe un risque d'entrer en concurrence avec les autres lieux culturels, craint Lucien Fontaine. Mais je ne leur interdis pas de s'accaparer la marque pour l'insérer dans leur programmation!» *Michèle Foin*

(\*) Abbeville (Somme), Amiens, Bobigny (Seine-Saint-Denis), Lille, Metz, Reims, Rouen, Strasbourg et Tergnier (Aisne).

# La culture, vecteur de liens transgénérationnels

---

PAR CHRISTINE CHAVANA  
ET FRANZ HOLWECK

Avec le vieillissement de la population, les défis liés à la mise en place d'une qualité de vie pour les personnes âgées sont nombreux : transport, logement, organisation des services, des loisirs... Un des enjeux est de créer du lien social, facteur essentiel du maintien des capacités d'autonomie. Dans ce contexte, les animateurs ont un rôle crucial à jouer. Ils contribuent à développer une solidarité intergénérationnelle et à maintenir une certaine cohésion sociale. Parmi leurs axes de travail, les projets culturels permettent de développer des espaces d'expression, d'encourager la liberté de créer, d'affirmer sa singularité. Nous vous présentons ici quatre projets concrets menés en direction de publics âgés, avec pour chacun sa démarche, ses objectifs, les actions engagées et leur évaluation.

**Le travail d'animation auprès des personnes âgées a évolué et ses enjeux sont aujourd'hui très divers. Les projets culturels y trouvent toute leur place, en permettant aux participants de retrouver une part de liberté : d'être, de communiquer, de s'engager.**



© LF

## Pourquoi mener des projets culturels ?

**L**e métier d'animateur auprès des personnes âgées s'est considérablement diversifié au cours des dernières années. Il comporte désormais de multiples axes de travail parmi lesquels :

- le développement de l'axe intergénérationnel,
- la préservation de l'autonomie (capacités mnésiques, cognitives et physiques de la personne à travers des projets d'activités adaptées),
- le développement de l'axe interculturel,
- l'activation d'une réelle démarche d'éducation populaire, prenant en compte les besoins et attentes spécifiques des publics vieillissants,

- le maintien du lien social (développement de projets d'activités en collaboration avec des structures de proximité).

En complément à ces dimensions de travail, les projets culturels apparaissent comme indispensables au travail d'animation.

L'approche culturelle permet de rétablir un équilibre : pas une relation de soin, pas une relation d'aide, juste une relation humaine. La culture permet à la personne âgée d'affirmer sa liberté d'être, fondamentale quand le handicap et/ou la maladie réduisent la liberté d'action.

La culture, on le sait, se place sur le terrain de l'être et non sur celui du manque. Elle permet de créer un équilibre entre le sentiment de marginalisation possible

lié au vieillissement et celui d'une prise en compte d'un lien aux autres pouvant donner lieu à une image positive de soi. Ceci revêt d'autant plus d'importance dans les structures d'hébergement qui, par leur mode de fonctionnement, ont tendance à gommer les identités. Les projets culturels ont au contraire cette ambition de développer des espaces d'expression, d'encourager la liberté de créer et d'entreprendre, d'affirmer sa singularité. C'est dans cette philosophie d'action que les animateurs professionnels trouvent toute leur place et conduisent des projets culturels. Ainsi, un des principaux objectifs à travers les activités culturelles proposées par les animateurs est de rendre/conservé la parole à la personne âgée : sa parole d'individu, d'adulte et de citoyen.

Une des particularités de l'animation en gérontologie, c'est d'abord de faire entendre aux personnes âgées qu'elles ont le droit de s'exprimer sur leurs envies, de faire des choix. Donner son opinion est aussi un acte essentiel de contribution que l'animateur va savoir prendre en compte, encourager et valoriser. La personne âgée doit avoir suffisamment confiance en elle pour trouver le plaisir de communiquer. Une autre particularité est la prise en compte, voire la valorisation d'une longue

*L'animation en gérontologie valorise, encourage, prend en compte son public.*



histoire de vie, donc d'expériences, et leur poursuite ! Dans le cadre de ce type d'activités, il s'agit d'élaborer les contextes et les prétextes d'une relation avec l'autre. Cela amène à conserver et à redécouvrir des rôles sociaux, indispensables à toute personne. L'animateur, à travers ces projets, en positionnant la personne au cœur de l'action, valorise les choix de cette dernière et ses engagements, ce qui contribue au développement de la vie relationnelle, sociale et culturelle. Si les compétences relationnelles sont indispensables, il convient pour l'animateur de maîtriser les démarches méthodologiques et organisationnelles nécessaires à la conduite du projet.

### LES LIEUX ET CONTEXTES

La particularité du métier d'animateur social en gérontologie est qu'il exerce sa fonction dans des structures spécifiques comme les institutions soignantes, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), maisons de retraite, centres sociaux, hébergements à caractère social...

Au-delà de ces structures, les animateurs peuvent être porteurs de projets culturels sur des territoires en direction de personnes âgées et/ou isolées vivant à leur domicile. À ce titre, ils interviennent dans le cadre d'équipes inter ou pluridisciplinaires qu'ils mobilisent dans ces projets. Ils apportent une technicité particulière visant la facilitation des relations sociales et l'amélioration des conditions de vie de la personne, notamment en déployant des actions culturelles. Ils s'appuient sur des intervenants spécialisés et partenaires dans la conduite de pratiques artistiques et culturelles (conseil général, Drac, fondations...), ainsi que sur les différents lieux ressources de leur environnement professionnel (musées, centres culturels, médiathèques...). ▀

**Chambéry (Savoie) • 57 300 hab.**

## De jeunes musiciens handicapés engagés dans une dynamique de succès

Composé d'artistes en situation de handicap mental, l'orchestre Tétras-Lyre collectionne les trophées. Avec le soutien de plusieurs collectivités et d'entreprises privées.

Répertoire multiple, programmation chargée, avec une quinzaine de concerts par an... L'orchestre Tétras-Lyre, composé de 37 musiciens âgés de 16 à 52 ans, s'est, par exemple, produit en juin pour la Fête de la musique à Chambéry, mais aussi en Slovénie. Ses musiciens sont tous des artistes en situation de handicap mental. Ils collectionnent les trophées. L'orchestre est ainsi reconnu, depuis 2003, par la Fédération musicale de France. Il a également obtenu, en 2007, le Prix Béatrice de Savoie, décerné par le département pour récompenser des initiatives culturelles.

### Ecole de musique adaptée

L'origine du projet remonte à 1982, année où Anne-Marie Martin, éducatrice de l'institut médico-éducatif (IME) de Challes-les-Eaux, décide de regrouper auprès d'elle trois jeunes handicapés qui désirent approfondir les activités de rythme et de chant proposées dans le cadre de leur formation. L'initiative suscite des vocations. Le groupe s'étoffe, passant de trois à dix puis à quinze personnes. En 2000, c'est Isabelle Herlin (\*), professeur de musique au conservatoire de Chambéry, qui prend la relève. Elle complète la formation avec des flûtistes, des percussionnistes et un trompettiste, et crée, en 2005, une association de soutien. Son objectif est de prendre en charge la gestion de l'orchestre et ses prestations, et d'ouvrir, trois ans plus tard, une véritable école de musique adaptée, avec une trentaine d'élèves, issus de toutes les structures du département accueillant des personnes présentant un handicap mental.

#### BUDGET 2013

70 000 €.

#### FINANCEMENTS

Ville de Chambéry (17 000 €), Chambéry métropole (5 000 €), conseil général de la Savoie (15 000 €, -25 % en 2013 par rapport à 2012), entreprises privées (4 000 €), dons privés.

#### CONTACT

Isabelle Herlin,  
tél. : 04.79.60.20.20.

Les collectivités apportent leur contribution financière: la ville de Chambéry, Chambéry métropole et le conseil général. «Même si notre schéma des pratiques artistiques adaptées, qui est en préparation, tentera, à l'inverse, de favoriser l'ouverture des établissements ordinaires (conservatoires, établissements d'enseignement artistique) aux personnes handicapées, nous soutenons cette initiative», fait valoir Ludovic Guillier, chargé de mission «territoires et populations» au sein du département.

### Réseau de bénévoles

L'association se tourne vers les entreprises privées, comme Lyonnaise des eaux, ERDF - le réseau de distribution d'EDF - ou la Caisse d'épargne pour obtenir des subventions. Enfin, Tétras-Lyre (du nom d'un coq de bruyère vivant dans les Alpes) s'appuie sur un solide réseau de bénévoles pour encadrer les déplacements, préparer la salle et peaufiner l'acoustique. Sans fausse note depuis trente et un ans... *Anne Bariet*

(\*) Isabelle Herlin est, depuis 2008, adjointe au maire de Chambéry, chargée des personnes handicapées



PIEL / ALPACA / ANDIA

**ISABELLE HERLIN**, chef de l'orchestre Tétras-Lyre, adjointe au maire chargée des personnes handicapées

### « Des répercussions positives sur la vie quotidienne »

«L'orchestre Tétras-Lyre se caractérise par une sensibilité et une écoute extraordinaires. Le pari n'était pourtant pas gagné. Il a fallu convaincre les éducateurs spécialisés. Comment parvenir à un tel niveau d'excellence ? Et surtout astreindre ces virtuoses à l'apprentissage si rigoureux de la musique ? Le groupe ne connaît pas le solfège. Et seule la moitié sait lire et écrire. Tous ont pourtant les partitions comme support durant les concerts. Certaines sont adaptées, mais il y a quand même un gros travail de mémorisation. Les notes symbolisent des codes qu'ils savent, aujourd'hui, décrypter. Car les musiciens sont totalement autonomes. Personne ne les assiste durant les représentations. Leurs principales difficultés résident dans la coordination : souffle, placement des doigts sur l'instrument. Les trois répétitions hebdomadaires permettent d'y parvenir peu à peu. Je n'ai plus aucune appréhension lors des concerts tant leur maîtrise du répertoire est élevée. Cet apprentissage a également eu des répercussions positives sur leur vie quotidienne : la connaissance de la musique les a aidés à mieux maîtriser les bases de la lecture et des mathématiques. Une véritable dynamique d'éveil et de socialisation.»



## CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'Etat – Ministère de la culture et de la communication, Direction régionale des affaires culturelles de Franche-Comté, représenté par le Préfet de la région Franche-Comté, ci-après désigné « L'Etat »,

Et

L'Etat-Le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, représenté par Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, ci-après désigné « l'Etat »,

Et

La ville de , représentée par Monsieur le maire de la ville de ,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des Directions régionales des affaires culturelles ;

VU la Directive Nationale d'Orientation 2011 du Ministère de la Culture et de la Communication du 2 novembre 2010 ;

VU les circulaires interministérielles n° 2005-014 du 3 janvier 2005 relatives aux orientations sur la politique d'éducation artistique et culturelle, celle du 28 avril 2008, relative à l'éducation artistique et culturelle, les signataires sont convenus de la mise en œuvre d'un contrat local d'éducation artistique et culturelle (CLEA) ;

VU la convention signée entre le rectorat de l'académie de Besançon et la Direction régionale des affaires culturelles de Franche Comté du 17 janvier 2007 ;

VU la délibération du conseil municipal du autorisant Monsieur le Maire à signer le présent contrat ;

## **IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :**

Le CLEA permet de coordonner les efforts des partenaires signataires au service de la mise en œuvre d'une politique d'éducation artistique et culturelle adressée aux publics et plus particulièrement aux enfants. Il a pour but de favoriser, par l'émergence de projets de qualité, l'accès à une culture vivante, variée, nourrie de tous les domaines artistiques allant du spectacle vivant au patrimoine.

### **Article 1 : Objectifs généraux**

Les objectifs poursuivis en cohérence avec la politique de développement et d'aménagement de la commune de \_\_\_\_\_ sont les suivants :

- Favoriser la construction d'une personnalité harmonieuse ouverte à une conscience citoyenne par la rencontre du public d'âge scolaire avec les œuvres et les artistes.
- Encourager une pratique artistique et culturelle et donner à l'enfant par un parcours adapté les fondamentaux nécessaires à la poursuite d'une activité artistique durant sa vie adulte.
- Compenser les inégalités sociales d'accès à la culture, en favorisant l'émergence de projets culturels de qualité sur l'ensemble du territoire communal.
- Inscrire les actions culturelles sur le territoire en privilégiant les liens avec le tissu associatif et/ou culturel dans un souci intergénérationnel.
- Favoriser l'implication des structures culturelles financées par le Ministère de la culture et de la communication
- Favoriser la rencontre entre les artistes professionnels et les habitants.

### **Article 2 : Mise en œuvre**

La concrétisation de ces objectifs est réalisée par une collaboration des différents acteurs de l'enseignement, des associations et structures culturelles engagées dans une démarche de qualité artistique et de développement des publics.

Ces partenaires travaillent notamment au montage de projets en lien avec la vie culturelle du territoire. Sont encouragées, lorsque c'est possible, les initiatives permettant un travail en réseau et une ouverture à d'autres partenariats (Conventions culture/éducation nationale, culture/santé, culture/justice ; culture/agriculture,...) sont encouragées.

### **Article 3 : Le partenariat**

#### **• Les institutions**

Le rectorat, la direction régionale des affaires culturelles et la commune de \_\_\_\_\_ assurent le pilotage du dispositif, la validation des projets et leur suivi.

#### **• Les acteurs**

Les projets seront conçus et mis en œuvre en partenariat étroit entre au moins une classe, une école, un établissement ou un réseau scolaire et un artiste, un écrivain, un ou plusieurs professionnels de la culture, une ou plusieurs structures ou associations culturelles.

- **Les projets d'action culturelle**

Les projets isolés seront présentés dans le cadre traditionnel des appels à projets relevant du premier et du second degré. Les actions fédératrices (résidences de territoire) seront définies dans un document général puis déclinées selon le cadre institutionnel requis.

- **L'opérateur culturel**

Il monte des projets dans le cadre des dispositifs institutionnels. Il réalise avec le comité de coordination un projet de médiation culturelle, proposé au comité de pilotage pour validation.

#### **Article 4 : Conditions d'optimisation des projets**

- Des actions de formation initiale ou continue, des journées de concertation, (associant enseignants, personnels d'encadrement, artistes et personnels des structures et associations culturelles) seront proposées de manière à mieux coordonner les champs de compétence de chacun.
- Un inventaire des ressources culturelles sur l'ensemble du territoire communal sera dressé.
- Des outils d'évaluation, à préciser en comité de pilotage, permettront de vérifier dans quelle mesure les objectifs initiaux du CLEA ont été atteints.
- Chaque action fera l'objet d'un bilan adressé aux institutions signataires du CLEA.

#### **Article 5 : Fonctionnement du CLEA**

Le dispositif comprend :

- **Le comité de pilotage**

Il veille à la mise en place et au respect des objectifs généraux du CLEA. À ce titre, il opère un arbitrage entre les différents projets et propose une répartition financière. Il valide les procédures d'évaluation et de régulation et il en assure le suivi.

Il participe à l'élaboration artistique, pédagogique de chaque projet et peut également en susciter l'émergence.

Il mène aussi une réflexion globale sur le développement du champ culturel et sur sa présence sur l'ensemble du territoire.

Le comité de pilotage est composé de représentants des signataires de la présente convention:

- le Recteur ou son représentant,
- le Directeur régional des affaires culturelles ou son représentant,
- le Maire de la Ville de ,,,,, ou son représentant.

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an et à tout moment à la demande d'un de ses membres.

- **Le comité de coordination**

Le comité de coordination établit un cahier des charges afin de proposer, de conduire, d'instruire et d'évaluer le(s) projet(s) de médiation culturelle. Celui-ci prend la forme d'un document qui est annexé au contrat signé entre la collectivité territoriale et l'opérateur culturel. Ce document comprendra : une définition du contexte, les publics précis (notamment le niveau des classes et les noms des enseignants),

les enjeux artistiques, les enjeux pédagogiques, les enjeux du travail en réseau, les détails des actions, le budget et les modes d'évaluation.

Ce comité est constitué de plusieurs membres :

- le Directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant
- le Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle ou son représentant
- le Directeur régional des affaires culturelles ou son représentant
- le Maire de \_\_\_\_\_ ou son représentant
- deux représentants des enseignants
- deux représentants de l'opérateur culturel
- un représentant de chaque acteur impliqué dans un des projets (collège, associations, service hospitalier ou pénitencier, etc.).

Le comité de coordination se réunit au moins 2 fois par an.

### **Article 6 : Exécution de la convention**

La commune de \_\_\_\_\_ et la DRAC de Franche-Comté contribueront aux actions de formation des différents acteurs professionnels du CLEA ainsi qu'aux interventions artistiques, prenant essentiellement la forme de contrat avec un opérateur culturel sur une durée significative.

La commune de \_\_\_\_\_ et la DRAC de Franche-Comté assureront le versement de leurs participations financières à (aux) opérateur(s) culturel(s). Celles-ci relèvent de chaque administration qui garde la maîtrise de la gestion et du suivi de ses moyens en fonction des dotations allouées.

Ces crédits seront confirmés chaque année lors d'un comité de pilotage après étude du bilan de l'année précédente et des projets présentés pour l'année suivante.

La DRAC Franche-Comté et l'Éducation Nationale - rectorat de l'Académie de Besançon contribueront par la recherche d'une mise en cohérence des dispositifs (dont elles ont la co-responsabilité avec les objectifs du CLEA) à l'enrichir et à favoriser ainsi la convergence des énergies.

### **Article 7 : Durée de la convention**

La présente convention est valable 3 ans à compter de sa signature et ne peut être reconduite qu'une seule fois.

Fait à \_\_\_\_\_, le ..... (en 3 exemplaires)

Le Maire  
de la commune de \_\_\_\_\_

Le Recteur de l'académie  
de Besançon,  
Chancelier des universités

Le Préfet de Région  
Préfet du Doubs

Eric MARTIN

Christian DECHARRIÈRE

## Les contrats territoires-lecture se portent bien

**Culture** Publié le vendredi 9 novembre 2012

Dans le cadre de la discussion du projet de loi de finances pour 2013, l'Assemblée nationale a examiné, le 31 octobre, les crédits du programme "Médias, livre et industries culturelles". Cette séance a notamment apporté des informations intéressantes sur le dispositif des contrats territoires-lecture (CTL). La création de ces contrats remonte au 30 mars 2010, lors de la présentation du plan en faveur du développement de la lecture (voir notre article ci-contre du 31 mars 2010). Frédéric Mitterrand, alors ministre de la Culture, avait annoncé son intention de proposer "aux collectivités territoriales des nouveaux contrats - les contrats territoires-lecture -, plus particulièrement ciblés sur les quartiers périphériques (tels qu'ils sont définis dans le cadre du plan Dynamique espoir banlieues), mais aussi sur les territoires ruraux". Il avait également indiqué que "ces contrats mobiliseront aussi bien des crédits de fonctionnement que des crédits d'investissement : 2 millions d'euros seront consacrés à ces contrats, dans un financement plafonné pour mon ministère à 50%, soit un volume total de 4 millions d'euros". Deux ans et demi plus tard, la ministre de la Culture Aurélie Filippetti a indiqué, lors du débat à l'Assemblée, que 80 contrats territoires-lecture ont été signés à ce jour. Ces contrats, adaptables selon le contexte et dont la durée est en principe de trois ans, peuvent être passés avec des communes ou des intercommunalités, mais aussi avec des départements (comme ceux conclus avec l'Ille-et-Vilaine et le Finistère en avril et juillet derniers). Ils visent en priorité les territoires souffrant d'un déficit d'offre de lecture et doivent favoriser, autant que possible, l'ouverture sur d'autres champs de l'action publique (politiques sociales, petite enfance, lien intergénérationnel, action scolaire, etc.). Ils peuvent aussi s'articuler avec les contrats éducatifs locaux ou d'autres dispositifs initiés par le ministère, notamment ceux en rapport avec le développement de l'accès au numérique.

En pratique, les CTL s'appuient sur un diagnostic portant sur les besoins et les attentes du public. Leur mise en oeuvre suppose la désignation d'un chef de projet, placé à la tête d'un comité de pilotage chargé de la mise en place, du suivi et de l'évaluation du contrat. Les crédits affectés aux CTL sont déconcentrés. Ils peuvent financer en particulier des charges de personnel ou l'acquisition d'équipements qui ne seraient pas pris en charge par la DGD bibliothèques (dotation générale de décentralisation). L'apport de l'Etat peut aller jusqu'à 50% du coût du projet. Aurélie Filippetti s'est saisie de ce dossier en signant, le 18 octobre, le CTL de Chevilly-Larue, (Val-de-Marne, 18.000 habitants), le premier conclu en Ile-de-France. En l'occurrence, le contrat doit notamment permettre le recrutement d'une "coordinatrice-médiatrice de lecture" et de développer les animations et les ateliers d'écriture. La ministre de la Culture vise désormais un objectif de 200 CTL.

Jean-Noël Escudié / PCA

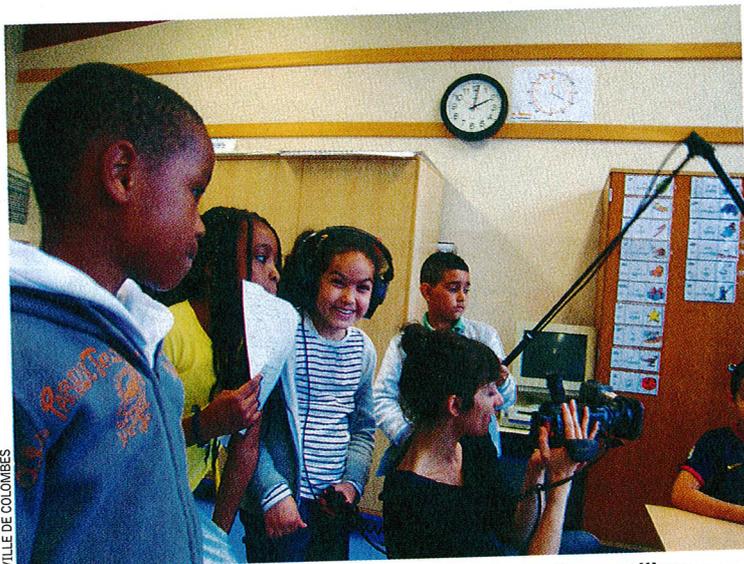
## PRATIQUES LOCALES

ÉDUCATION

**Colombes (Hauts-de-Seine) • 85 100 hab.****Favoriser l'éveil culturel des élèves de primaire**

Pour soutenir les projets de découverte artistique et culturelle initiés par les enseignants sur le temps scolaire, la ville a développé des « parcours culturels de proximité ».

En 2013, l'enseignante de grande section de maternelle de l'école Gustave-Bienvenu, à Colombes, souhaitait travailler avec ses élèves autour des contes et sur la ville, mais ne savait pas comment s'y prendre. « J'ai proposé l'idée d'un lutin en vacances à Colombes. Pendant trois semaines, les enfants ont reçu, tous les jours, des cartes postales de Maximilien le lutin, avec une photo de la ville, trois mots et un objet. Ils répondaient aux cartes postales et écrivaient leur histoire », retrace Barbara Glet, conteuse, membre de la compagnie Le Temps de vivre.



La ville de Colombes a mis en place des outils pour permettre aux élèves de primaire de réaliser des projets artistiques et culturels.

**Aider les enseignants**

Les photos ont servi de base aux récits des enfants. La collaboration avec une intervenante musicienne, titulaire du diplôme universitaire de musicien intervenant, a permis de créer un conte sonore. La conteuse a également élaboré un petit film. Cette aventure était adossée à un parcours culturel de proximité (PCP), outil développé par Colombes pour accompagner les projets artistiques et culturels

des enseignants de ses écoles. Ces parcours n'ont pas de forme prédéterminée mais doivent faire en sorte de s'approprier les ressources locales. « Nous prêtons nos moyens et notre logistique. Nous servons de catalyseur aux projets culturels des enseignants et contribuons à mettre la culture en valeur au sein des écoles », explique Alain Vaslin, chargé de mission « éducation artistique et culturelle ». Financé

par la ville, le PCP doit néanmoins inclure une participation de la coopérative de l'école ainsi que des familles. Certains parcours s'étalent sur toute l'année scolaire tandis que d'autres ne durent que le temps d'un trimestre. Les enseignants disposent de deux échéances annuelles pour déposer un dossier, validé par leur hiérarchie, auprès d'Alain Vaslin: mai et octobre. Le projet est ensuite examiné par une commission composée de représentants de la direction régionale des affaires culturelles, de l'Éducation nationale et de la ville. Une fois approuvé, le projet est financé, sur devis, par la ville: celle-ci rémunère ainsi les intervenants et règle les frais de transport induits par les sorties. « J'assure le suivi des projets au quotidien, j'écoute, je rends un avis au directeur. J'aide aussi les équipes enseignantes à trouver ou à choisir leurs intervenants », ajoute Alain Vaslin.

**Une politique culturelle structurée**

Dès 2011, à la suite d'une large concertation, Colombes s'est doté d'une palette d'outils qui visent quatre objectifs: un égal accès à la culture pour tous (décliné hors temps scolaire); une éducation artistique et culturelle; une mise en synergie des acteurs; l'application du développement durable dans le champ de la culture. Pour ce faire, la ville s'appuie notamment sur le seul contrat local d'éducation artistique (Clea) des Hauts-de-Seine, multiplie les parcours culturels de proximité et les ateliers en soutien aux projets des enseignants, fait intervenir des « crieurs culturels » chargés d'attirer l'attention des clients de supermarchés sur les spectacles à l'affiche, emploie des « médiateurs du livre », etc.

**BUDGET**

34 000 € sur l'année scolaire 2012-2013 pour 27 parcours culturels impliquant 84 classes. La ville provisionne les fonds nécessaires pour soutenir 50 parcours par an.

**CONTACT**

Alain Vaslin, chargé de mission « éducation artistique et culturelle », tél.: 01.47.60.43.96.

Le parcours peut faire appel aux équipements culturels municipaux, comme le conservatoire, ou être monté autour d'interventions d'artistes locaux ou de sorties thématiques. Ce fut le cas à l'école Langevin-Wallon au cours de l'année scolaire 2012-2013.

**Intervenants artistiques**

« Avec l'appui d'une réalisatrice, les enfants ont joué, filmé, produit leur propre film, sur une trame imposée. Ils ont réalisé le storyboard, casté les rôles, élaboré les costumes. Un système de rotation a permis à chaque enfant de toucher aux aspects techniques de la réalisation d'un film », décrit Elise Boyer, enseignante, référente culturelle de l'école. Le projet, qui comprenait aussi des sorties au cinéma, impliquait cinq classes (100 enfants issus de trois CE1 et deux CE2). Chacune d'entre elles a réalisé un court-métrage, les cinq films étant reliés par un fil rouge. Dominique Frager, maire adjoint chargé de la culture, définit ainsi l'objectif que s'est assigné la ville: « Qu'aucun enfant ne sorte de son cursus scolaire sans avoir rencontré des intervenants culturels et/ou artistiques. »

Stéphanie Marseille

**Rennes métropole (Ille-et-Vilaine) • 38 communes • 402 600 hab.**

# La culture et le sport à prix réduit sous conditions

Lancée en 2009, la carte « sortir! » permet aux habitants de l'agglomération rennaise d'accéder à des activités culturelles, sportives et de loisirs à des tarifs préférentiels, sous conditions de ressources. Sa diffusion progresse, mais tous les bénéficiaires ne l'utilisent pas encore autant qu'ils le pourraient.

Une place de théâtre à 4 euros, une entrée à la piscine pour 80 centimes, la prise en charge, jusqu'à 70%, d'un abonnement à une activité sportive... Ces tarifs imbattables ne proviennent pas de sites internet à prix cassés, mais d'une politique développée par Rennes métropole depuis plusieurs années, en direction des personnes à faibles ressources et éloignées des pratiques culturelles et sportives. Les origines du dispositif, baptisé « sortir! » (avec un point d'exclamation, pour signifier qu'il s'agit une invitation à mettre le nez dehors!), remontent à la mise en place du contrat de ville de Rennes, au début des années 2000.

Après l'expérimentation d'un « chèque culture » dans un quartier, le dispositif a été étendu, en 2004, sous la forme d'un « passeport loisirs culture ». En vigueur jusqu'en 2009, celui-ci consistait en un titre de paiement financé à 50% par l'utilisateur et par les fonds alimentés par les signataires, à l'échelle de deux communes (Rennes et Saint-Jacques-de-la-Lande), dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale.

## Public ciblé

Avec « sortir! », lancé en 2009, la démarche rennaise a changé d'échelle. Ce sésame se présente sous la forme d'une carte de fidélité, rouge et bleu, nominative, dotée d'un code-barres et d'un logo dynamique. Elle est délivrée sous conditions de ressources. Le barème a été fixé à 1085 euros par mois pour une personne seule; 1953 euros pour une personne seule avec un enfant, etc. Car la cible est clairement identifiée: la carte vise essentiellement la catégorie des jeunes de moins

de 15 ans, les familles monoparentales et les « travailleurs pauvres », souvent écartés des activités sportives et culturelles pour des raisons économiques (lire l'encadré ci-dessous). Les étudiants, très nombreux à Rennes, n'y ont pas accès, car des tarifs spécifiques leur sont réservés.

### AVANTAGES

- **Simplicité d'utilisation: carte nominative dotée d'un code-barres.**
- **Accompagnement du bénéficiaire par les services de l'aide sociale.**
- **Diversité de l'offre: plus de 400 structures culturelles et sportives partenaires.**

### INCONVÉNIENTS

- **Faible diffusion.**
- **Nécessité de coordonner les actions entre travailleurs sociaux et structures de loisirs.**
- **Une aide sur critère de ressources, parfois mal vécue.**

## Démarche simplifiée

La démarche pour se procurer la carte a été simplifiée au fil du temps: il suffit désormais de se présenter au centre communal d'action sociale de sa commune. Pour une adhésion à une activité régulière sur abonnement, le travailleur social du CCAS calcule les droits du bénéficiaire en fonction de ses revenus, en mobilisant toutes les aides disponibles. « Il s'agit d'épuiser tous les droits, le dispositif "sortir!" venant en déduction du reste à charge pour l'utilisateur. Une licence de basket de 140 euros peut ainsi ne revenir qu'à 24 euros », explique Jean-Luc Masson, directeur du service de la cohésion sociale et de la politique de la ville à la communauté d'agglomération. Ce spécialiste des politiques de solidarité est la cheville ouvrière du dispositif, avec Brigitte Valet, chargée

### NOMBRE D'ABONNÉS

25 000 cartes « sortir! » distribuées, 16 000 utilisateurs actifs.

### BUDGET DE L'OPÉRATION

1,3 M€ en 2013.

### CONTACT

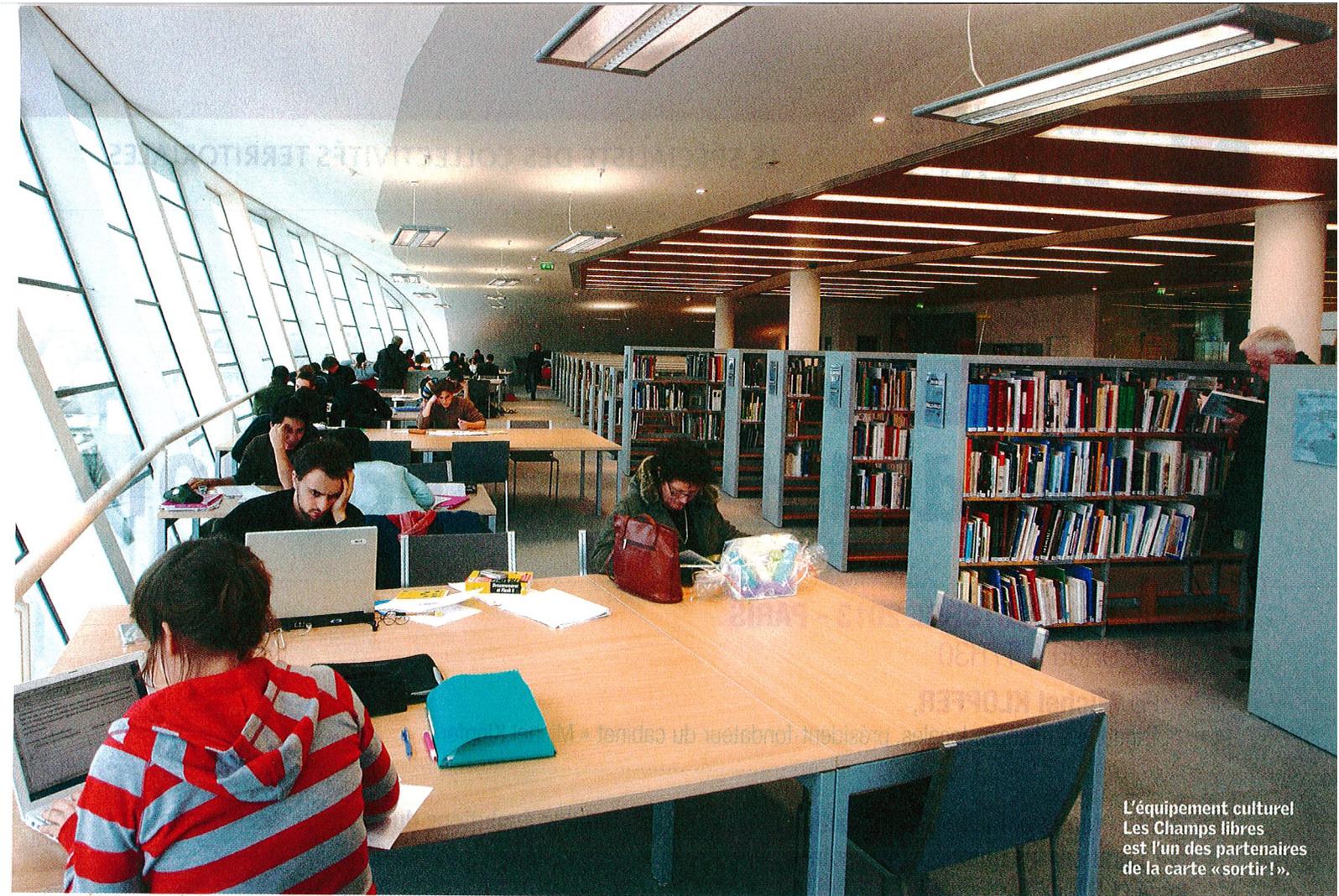
Jean-Luc Masson, directeur du service de la cohésion sociale et de la politique de la ville, email: [jl.masson@agglo-rennesmetropole.fr](mailto:jl.masson@agglo-rennesmetropole.fr), tél.: 02.23.62.21.92.

de mission à l'Association pour la promotion de l'action et de l'animation sociale (Apras), qui gère « sortir! » au quotidien.

Pour les activités ponctuelles, il suffit au porteur de la carte de la présenter afin de bénéficier d'un tarif spécifique, voire, exceptionnellement, de la gratuité dans certains lieux. C'est le cas pour accéder aux Champs libres, l'équipement culturel métropolitain. Car c'est un principe fondateur, le bénéficiaire doit participer financièrement à l'activité, même de manière réduite. « Il s'agit d'une politique de solidarité, pas d'un dispositif d'aide sociale. Globalement, 50 à 60% de la

## Le chemin retrouvé du cinéma

Au cinéma Cinéville-Colombier, en plein centre de Rennes, on connaît bien la carte « sortir! ». Parmi les 260 000 entrées enregistrées en 2012, la carte en a représenté près de 24 000, soit plus de 9%. Il s'agit du deuxième équipement le plus fréquenté par les bénéficiaires du dispositif pour les activités ponctuelles, après les piscines. Partenaire historique de la démarche, ce cinéma privé propose des séances à 2,90 euros seulement pour les porteurs de la carte, alors que le tarif réduit en vigueur s'établit à 4,50 euros. Ainsi, des spectateurs qui avaient cessé de fréquenter les salles obscures pour des raisons économiques ont renoué avec le septième art, en famille. Et c'est au mois d'août que la fréquentation enregistre un pic: tous ceux qui ne partent pas en vacances plébiscitent alors ce loisir, redevenu abordable.



L'équipement culturel Les Champs libres est l'un des partenaires de la carte « sortir! ».

BIGOT/ANDIA.FR

dépense totale est financée par l'utilisateur», souligne Jean-Luc Masson, en insistant sur le portage politique de la démarche lancée par le maire (PS) de Rennes et président de Rennes métropole, Daniel Delaveau.

### Se rapprocher des attentes

Au bout de trois ans de fonctionnement, la carte commence à trouver son public. 25 000 ont été distribuées, mais le dispositif ne compte encore que 16 000 utilisateurs actifs. Pour quelles raisons? Peut-être parce que le « reste à charge » paraît un luxe inaccessible en période de crise, ou en raison de réticences à aller vers des activités culturelles et sportives lorsque l'on en a été trop longtemps éloigné. En la matière, les médiateurs sociaux ont à jouer un rôle important de pédagogie et d'accompagnement, pour conseiller et guider les bénéficiaires sur le chemin de la pratique culturelle. Là réside, d'ailleurs, l'une des difficultés, car les travailleurs sociaux n'intègrent pas forcément de façon spontanée cette dimension dans leur mission. Or le rapprochement entre les deux mondes – le social et la culture – prend du temps.

Avec l'Apras, Rennes métropole souhaite à présent affiner sa connaissance des attentes et des pratiques: le code-barres équipant la carte permet de recueillir des données, mais les statistiques sont encore partielles. Toutefois, certaines tendances se dégagent déjà, comme la forte progression des participations aux sorties collectives (+30% en un an, avec plus de 1 340 inscriptions) et l'envolée du nombre de partenaires culturels et sportifs ayant rejoint le dispositif (429 structures actuellement, soit une progression de 43% par rapport à 2011). Autre enseignement, qui interpelle les responsables: depuis quelques mois, les activités de remise en forme et antistress sont plébiscitées. Comme un antidote à l'anxiété de la crise. Les promoteurs de la carte veulent à présent aller plus loin: ils souhaitent négocier des tarifs attractifs avec certains poids lourds locaux, comme le Stade Rennais. L'autre chantier est territorial, la volonté étant d'étendre progressivement l'usage de la carte aux 38 communes de Rennes métropole. De nombreux utilisateurs, qui l'avaient connue lorsqu'ils résidaient à Rennes, sont en effet étonnés de constater qu'elle n'est

pas disponible dans leur nouveau lieu de résidence à la périphérie. Une pression qui a incité plusieurs municipalités à franchir le pas pour rejoindre le dispositif. Près d'une trentaine devrait avoir signé une convention avec l'Apras d'ici à la fin de l'année. Pour bien marquer l'engagement des communes signataires, le montage financier précise que l'intégralité de la participation communale sert à financer les activités régulières, tandis que Rennes métropole prend en charge les frais de gestion.

### Couplage avec la carte de transport

Enfin, des réflexions sont en cours pour développer une application électronique qui pourrait être directement implantée dans la puce de la carte des transports en commun de l'agglomération, Korrigo, elle aussi disponible gratuitement sous conditions de ressources. Une manière, sans doute, de chercher à lever l'un des freins constatés à l'utilisation d'un marqueur social parfois considéré comme stigmatisant par les utilisateurs. Devenu invisible, le dispositif n'en sera peut-être que plus efficace! *Xavier Debontride*

**429**  
structures culturelles ou sportives sont partenaires de la carte « sortir! ».

**29**  
communes de l'agglomération rennaise adhéreront au dispositif à la fin 2013 (17 en 2012).

**55 %**  
du financement du dispositif est assuré par le bénéficiaire pour la pratique d'activités régulières.

**NE PAS  
RETOURNER  
LE SUJET  
AVANT LE  
SIGNAL**